

Délibération n°D20230048

Rapporteur : Corinne GONDONNEAU

Service : Direction Générale

Secrétaire de séance : Gérald TRAPY

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le QUATRE MAI, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 28, 29, 28, 27, 26 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 27/04/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT (1), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (2), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT (3), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (4), Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSÉS :

Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
Farida MOUHOUBI	a donné délégation à	Joëlle ISUS
Charles MARBOT	a donné délégation à	Josie BAYLE
Florence MALGAT	a donné délégation à	Marie-Claude ANDRIEUX
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n°5 « Rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale – affectation des crédits 2022 »

(2) Arrivé au dossier n°1 « Approbation du compte de gestion du receveur – année 2022 »

(3) Départ au dossier n°10 « Candidature ville de Bergerac – coupe du monde de rugby à XIII 2025 »

(4) Départ au dossier n°1 « Approbation du compte de gestion du receveur – année 2022 »

GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CCAS - EXPLOITATION DE CHAUFFAGE, EAU CHAUDE SANITAIRE, VENTILATION ET CLIMATISATION

VU les articles L.1414-1 à L.1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L.2113-6 à 8 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 ;

VU le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 24/04/2023 ;

CONSIDÉRANT que la Ville de BERGERAC et son CCAS ont des besoins récurrents en matière d'exploitation de chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation et climatisation et qu'un groupement de commandes permettrait de désigner un prestataire unique et d'obtenir ainsi des tarifs plus compétitifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de BERGERAC et son C.C.A.S. pour le marché d'exploitation de chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation et climatisation ;
- **D'APPROUVER** le projet de convention constitutive du groupement, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **DE DIRE** que la Ville de BERGERAC sera le coordonnateur du groupement de commandes et qu'à cet effet, elle sera chargée de signer les marchés, les notifier et les exécuter au nom du C.C.A.S. ;

- **DE PRÉCISER** que le groupement est constitué pour la durée du marché à conclure et prendra donc effet à la date de notification de ce dernier ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville et le C.C.A.S. de BERGERAC pour le marché d'assurances lot « Dommages aux biens et risques annexes » ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT (pouvoir), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 04/05/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **10 MAI 2023**
et de l'affichage en date du **10 MAI 2023** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Gérald TRAPY



Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD